Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 443

Artikel: Le congrès des maires de France se prononce en faveur du vote des femmes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261796

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tissage ménager prévu par la loi sur la formation professionnelle, dont le *Mouvement Féministe* a parlé dans son numéro du 8 septembre 1934.

Au nom de la sacro-sainte famille, au nom de la liberté, des députés, qui semblaient n'avoir rien lu de l'exposé des motifs du Département de l'Agriculture, ni rien entendu des explications du chef de ce Département, ont fait le procès de l'apprentissage ménager et avancé sans hésiter des choses contraires à la vérité. Il n'y avait point de femmes dans l'enceinte pour remettre les choses au point. Il n'y a jamais de femmes dans les parlements suisses pour exposer et défendre les intérêts féminins et les nécessités du foyer. Un député, dont je ne veux pas rechercher le nom, a affirmé que l'Etat n'a rien à voir dans la famille. Tiens! Mais cet homme-là a pourtant envoyé ses enfants à l'école publique, il les a assurés à l'assurance infantile, il les a envoyés au bureau d'orientation professionnelle, il a déclaré les cas de scarlatine ou de rougeole... Oh! ces hommes qui se font les champions des petites libertés, et qui enterrent joyeusement la liberté, à commencer par celle que nous revendiquons d'être citoyennes dans notre pays!

Ils n'ont pas compris que l'apprentissage ménager, fait chez une maîtresse qualifiée, sous la surveillance d'une commission spéciale ou d'une commission d'apprentissage, avec examen et diplôme, venant après l'enseignement ménager obligatoire et officiel, est un des moyens que les organisations féminines cherchent à répandre afin de relever le travail domestique du profond discrédit dans lequel il est tombé, afin de lui rendre sa valeur économique et morale, afin de remédier au chômage, et de remplacer par des Vaudoises les 450 étrangères venues en 1933 faire la cuisine, nettoyer les chambres, décrotter les souliers et raccommoder les vêtements dans les foyers vaudois.

S'il est peu probable que le Grand Conseil comprenne son erreur d'ici à fin janvier, lorsque interviendra le troisième débat, il lui sera toujours possible d'être plus intelligent plus tard. En attendant, la Commission vaudoise continue son travail et cherche toujours à faire signer des contrats d'apprentissage ménager.

S. B.

La protection de l'enfance à la S. d. N.

Le Comité de la S. d. N. de la protection de l'enfance vient de communiquer à ses membres et assesseurs les informations recueillies, lors de son récent voyage à Budapest, par Mlle Andrée Colin, membre de la Section des questions sociales de la S. d. N. Ces renseignements concernent les homes d'enfants et les écoles-ateliers:

Homes d'enfants

Ils ont été créés pour venir en aide aux enfants des chômeurs et des réfugiés sans ressources, et sont subventionnés par l'Union internationale de secours aux enfants, par la municipalité et par la charité privée. Le personnel est ou rétribué ou bénévole; l'organisation de ces homes ressemble à peu près à celle de nos crèches suisses.

Ouverts de 7 h. 30 du matin à 5 h. de l'après-midi, ils reçoivent les petiots de 3 à 6 ans, les soignent, les nourrissent, les font jouer, faire la sieste, étudier même. « Il est facile, nous dit Mlle Colin, au bout de cinq minutes d'observation, de reconnaître les enfants qui viennent d'être admis dans un home, tant leur aspect est chétif en comparaison de celui des petits qui ont profité de l'œuvre depuis quelques mois ».

Les avantages au point de vue éducatif sont aussi importants qu'au point de vue hygiénique: ces enfants au lieu d'être abandonnés à eux-mêmes, dans des logis malsains, en l'absence des parents qui cherchent du travail, sont confiés à des personnes qualifiées pour leur apprendre l'ordre, la propreté, et leur donner par le travail et les jeux le sentiment de l'entr'aide et de la solidarité.

Ecoles-ateliers

Il en existe deux, l'une subventionnée par le *Save the Children Fund* l'autre par la municipalité; elles reçoivent des jeunes filles de 12 à 16 ans, enfants de chômeurs et de réfugiés. La première de ces écoles-ateliers a été organisée pour faire l'expérience de la valeur d'une forme d'éducation tendant à permettre à la future ouvrière de réagir mieux contre l'effet psychologique du travail mécanisé auquel elle sera astreinte dès son entrée à l'usine. On cherche donc à inculquer aux élèves le sens de leurs responsabilités envers la communauté, en instituant une sorte de *self-government* dans le cadre d'ateliers où des groupes de 10 à 12 jeunes filles, ayant l'une d'elles comme chef, forment des équipes.

A l'école-atelier, la formation est à la fois théorique, — leçons complémentaires obligatoires, cours spéciaux — et pratique — la broderie et la couture étant enseignées et exécutées dans les ateliers. L'emploi du temps varie selon l'âge des fillettes; pour celles de 12 à 14 ans, il est établi comme suit: travail manuel (broderie et couture), 18 h. par semaine — cours théoriques, 8 h. — cours de cuisine, gymnastique, chant, dessin, chacun 2 h.; les activités du *self government*, de la Croix-Rouge de la jeunesse, le ravaudage du linge et des bas de la famille, et l'usage facultatif de la bibliothèque prennent chacun 2 h. En tout, 42 heures de 50 minutes; s'intercalent quelques dix minutes de gymnastique du corps et gymnastique respiratoire, de danse, etc.

Les élèves arrivent à 8 heures le matin et partent à 5 heures de l'après-midi, sauf le samedi où elles s'en vont après le lunch, les plus pauvres emportant quelques vivres pour leurs repas du dimanche. Outre ce lunch, elles reçoivent le petit déjeuner, si elles n'en ont pas eu à la maison, et occasionnellement des objets d'habillement, des médicaments, des lunettes, etc.

Une des caractéristiques de l'école-atelier est l'importance attachée au rôle éducatif de la Croix-Rouge de la jeunesse. Cette association groupe les meilleures élèves, leur inculque le sentiment de leurs responsabilités et de leurs devoirs pour assurer la bonne tenue d'une équipe; elle développe l'esprit de corps et d'entr'aide sociale, car elle dépasse les cadres de l'école et enrégimente les familles du voisinage ou les personnes ayant besoin momentanément de soins et d'aide dans leur ménage.

Leur temps d'école terminé, toutes les élèves sont placées par la direction; elles ont le droit de revenir à l'école pour suivre des cours du soir, d'histoire, d'hygiène, de chant et de danse. Quant à l'utilité d'une école-atelier, un seul fait suffit à l'établir: ce sont ses élèves que les bureaux officiels de placement et les directeurs d'usine embauchent de préférence.

V. Delachaux.

Dans la diplomatie

Notre confrère, *Die Oesterreicherin*, annonce qu'à la suite d'une réorganisation de postes, Mme Agnès Fuchs, qui fonctionnait à la Légation du Chili à Vienne comme vice-consul, vient d'être promue au titre de consul.

Le congrès des maires de France se prononce en faveur du vote des femmes

Présidé par M. Ribot, maire de Marseille, qui, lors de la Conférence suffragiste internationale tenue dans cette ville, avait déjà fait preuve de ses convictions féministes, le Congrès des maires de France a, lors de sa récente session, pris connaissance d'une motion présentée par Mme Louise Weiss, au nom de « La Femme nouvelle » et de plusieurs organisations féministes. Voici le texte de cette motion qui a été adoptée:

Considérant l'activité bienfaisante déployée dans les communes, par les femmes, notamment en matière d'hygiène, d'assistance, de prévoyance sociale; considérant que le développement d'un bon nombre d'institutions sociales repose sur leur dévouement et leur compétence; considérant la participation des femmes contribuables aux charges communales, le congrès des maires émet le vœu que l'électorat au conseil municipal soit accordé aux Françaises dès les élections municipales de 1935.

La question d'éligibilité a été remise pour étude au Bureau.

A quand une décision analogue de l'Assemblée de l'Union des Villes suisses? ou sans même demander tant, des maires du canton de Genève, ou des syndics du canton de Vaud?

En Allemagne: Voix de femmes nationales-socialistes

(Suite de la 1re page.)

Mme Sieber déclare que la conception d'un « être supplémentaire » est impossible, parce que chaque être est destiné par Dieu à une tâche et que « la loi intérieure dans la formation de la vie d'un peuple demande que se complètent les deux sexes pour la tâche à laquelle tous les deux sont destinés comme des forces créatrices et fécondes ». En conséquence, le programme de Mme Sieber ne prévoit aucune restriction du droit de la femme au travail et du droit de la femme à l'instruction. Sans paraître aborder ouvertement le problème de l'accès des femmes aux postes officiels (les ministères du Troisième Reich ont été « purifiés » très nettement de la présence des femmes!), elle voit la tâche de la femme envers l'Etat dans « la conservation, l'éducation l'aide et l'économie du peuple », et demande notamment que « soit ramenée l'âme de la femme vers l'enfant », une surveillance médicale des fiancés avant le mariage, etc., soit des revendications formulées déjà par le mouvement féministe démocratique. En ce qui concerne l'éducation, elle est adversaire de la co-éducation, car, dit-elle, « dans l'imitation du type mâle, la jeune fille perdra sa féminité la plus délicate. » D'ailleurs elle demande une chose assez curieuse: selon elle, le « Service de la santé populaire » *(Volksgesundheitsdienst)* doit faire l'éducation de

IN MEMORIAM

Le Dr. César Roux. — M. Henri Rollet.

Ne laissons pas partir ces deux hommes éminents sans apporter, nous aussi, notre petite pierre à l'édifice de gratitude qu'élèvent à leur mémoire leurs contemporains reconnaissants.

Car le Dr. Roux, à côté de sa magnifique activité scientifique et humanitaire si connue de nos lecteurs, ou plutôt même en raison de cette activité, était féministe, membre même, si nous ne faisons pas erreur, de l'Association vaudoise pour le Suffrage — laquelle a toujours trouvé un appui précieux parmi les médecins — et ses familiers lui ont parfois entendu comparer la maternité et ses dangers à ce service militaire, que nos adversaires nous reprochent de ne pas faire, en tirant argument pour justifier notre privation de tout droit politique.

M. Henri Rollet, décédé à Paris les dernier jours de décembre, était surtout connu comme le « bon juge », ce qualificatif affectueux lui étant appliqué comme fondateur des tribunaux pour enfants en France. Ce fut, paraît-il, la première affaire dont il eut à s'occuper comme jeune avocat: le cas d'une prostituée mineure, qui décida de sa vocation, et le convainquit de la nécessité d'une loi nouvelle qu'il devait plus tard élaborer lui-même. Devenu juge à la Chambre de l'enfance à Paris, il s'occupa de milliers et de milliers d'adolescents des deux sexes, qui lui doivent d'être redevenus des hommes et des femmes probes et non des révoltés haineux. Son œuvre de juge, il la compléta par la création de ce Patronage de l'enfance et de l'adolescence, qui rendit et rend encore tant de services; sa science juridique, son autorité faite d'expérience, et son grand cœur, il les apporta, non seulement aux œuvres de son pays, mais aussi à des institutions internationales, comme l'Association internationale pour la protection de l'enfance, et enfin la Société des Nations, dans le Comité de Protection de l'Enfance de laquelle il occupa une place en vue, et où il faisait bon travailler avec lui.

M. F.

Femmes maires

Lors des dernières élections municipales anglaises, treize femmes ont été élues aux fonctions de maires. Cela n'est pas un mauvais jeu de mots! mais une réalité, dont il serait utile que l'on se pénétrât dans certains pays.

Les femmes et les livres

Voyageuses[1]

III. Cilette Ofaire

... Ce « journal de bord » qu'est le livre de Mme Ofaire: *Le San Luca, Par canaux et rivières*[2], m'a dès la première ligne tenue sous le charme, et je l'ai fermé à la dernière avec l'impression mélancolique de me séparer de bons amis. Et puis, tout au long du volume, je songeais avec délices: « Enfin, une lecture qui n'est pas un prolongement, une aggravation de la réalité, qui ne vous enfonce pas jusqu'au cou dans les complications, les tristesses, les laideurs! » Bien au contraire. A travers son texte et ses illustrations circule, comme une brise du large, un air salubre, vivifiant. On sourit, on est ému, on suit, l'attention tendue, les luttes épiques du petit bateau malmené par les glaces ou la tempête, et tous les ingénieux efforts de son équipage au travers de périls sans cesse renouvelés.

« Cilette » et « Charles », ce ménage d'artistes, ayant quitté la sécurité de la terre ferme pour vivre, des années durant, dans une coquille de noix dont les infimes proportions amusent, intéressent, attendrissent tour à tour leurs plus robustes compagnons de route, prennent tout simplement les choses comme elles viennent, au fil des jours, au fil de l'eau! A eux seuls, ils sont tout l'équipage, et, vous pouvez me croire, ils ne ménagent pas leurs peines. Ceux-là le sentent bien, les gens du peuple sur les chalands qui les côtoient, et les remorqueurs au long des canaux et des écluses: « Mais vous êtes des nôtres! » s'écrient-ils après les avoir vus à l'œuvre.

Mme Ofaire tient à préciser qu'elle n'est pas femme de lettres, mais peintre. Elle a son atelier à bord et y travaille quand elle peut. On fait, de temps à autre, une exposition à deux dans quelque grande ville. Or, c'est précisément parce qu'elle est peintre que rien de ce qu'elle a vu et vécu ne devient quelconque sous sa plume: alerte, trépidant, coloré, d'une sensibilité la plus fine, son style imagé vous oblige en quelque sorte à voir et à sentir avec elle. Commencé à Hambourg, le voyage s'effectue à travers l'Allemagne d'abord, sur l'Elbe et la Moldau, puis en Tchécoslovaquie, et, de nouveau, sur les voies navigables allemandes: le Weser, le Rhin. Ensuite c'est la Hollande, la Belgique, la France. Paris. Et que de canaux! et que d'écluses!... La Seine, l'Yonne, la Saône, le Rhône, — succession incessante, variée, de paysages, en même temps que de difficultés surmontées, de rencontres, d'amitiés, de services reçus, de types humains, de pluie, de vent, de soleil, de saisons, qui se nouent les unes aux autres sous des climats divers... Non, ce n'est pas le grand inconnu, l'exotisme, et pourtant, que de nouveau, que d'imprévu, pour le lecteur non spécialisé, dans l'intimité, le jour après jour de cette vie de mariniers, vécue et observée par une artiste et par une femme de cœur!

Citons, presque au hasard, car j'ai peine à fixer mon choix sur tant de passages du livre marqués d'un trait dans la marge! On est à Prague:

« Mais, se demandait l'équipage du *San Luca* en longeant le beau pont gothique qui s'en va pas à pas d'une rive à l'autre en déviant un peu, avec ses silhouettes d'une dimension étonnante, fascinante, et ses veilleuses au pied des autels, — que faire contre son cœur? » Car Prague le lui avait dérobé. L'hiver avait passé inaperçu, et déjà l'île était pleine de chants d'oiseaux. Et les tulipes se gonflaient, et les lilas fleurissaient. Ainsi le petit bateau s'épanouissait, et les années pourraient passer, elles n'effaceront jamais ce printemps, songea-t-il. Mais quand il dut partir (puisqu'il c'était son sort), il était comme un oiseau qui eût pris racine et qui devait se déchirer pour s'envoler.

Nous avions laissé le *San Luca* descendre le Rhône. Ah! ce ne fut pas sans risques, et je sais, par exemple, maintenant, ce que je n'avais certes pas remarqué lors de mon passage en touriste à Avignon, que d'un côté du rivage, sous le pont fameux, il y a de petits rochers très pointus: sur la terre ferme, on n'observe pas les mêmes choses.

D'une escale à l'autre, nos intrépides navigateurs, dans leur coquille, longent la Côte d'Azur, — ils n'ont pas craint la mer, — qui leur fait l'effet d'un salon, avec ses multitudes de yachts aux cuivres brillants. C'est ensuite la Riviera italienne:

Retenu par le mauvais temps ou par des travaux qu'il avait entrepris, le *San Luca* s'attardait parfois dans un port... La mer!... Elle a reçu ce petit bateau avec aménité; elle l'a bercé patiemment pendant des nuits en lui racontant des histoires (des histoires d'eau et de nuages, d'horizon embrumé où le soleil s'écrase quand il va se coucher, d'îles qui flottent entre elle et le ciel). Elle l'a invité dans son intimité et attiré autour d'elle tout un rideau de buées, si bien que, pendant des jours, il ne voyait rien qu'elle: un cercle bleu pâle fermé de tous les côtés, un grand œil dont il cherchait à deviner l'âme... Que feras-tu de moi quand tu relèveras ton rideau? M'enverras-tu le bon vent qui me conduira au port, ou la tempête devant laquelle il faudra prendre des ris aux voiles et fuir en bondissant?

Le golfe de Gênes, lui aussi, réservait aux voyageurs des dangers mortels, mais, lui aussi, il devait leur faire connaître de braves gens et des gens braves, qui risquèrent leur vie pour les sauver. Puis, après la tempête, le calme.

Ce jour de juin était admirable... Accoudés sur le roof, Charles et Cilette ne disaient rien.

— Qu'est-ce que tu penses en regardant ton bateau?

— Ah! c'est difficile à exprimer en mots... Le *San Luca* est rempli de trésors qui sont venus de partout et des gens enfermés dans des maisons, sur des rues, se souviennent de lui. Il est pour certains une fenêtre qui donne sur des paysages; pour d'autres, une porte qui s'ouvre de leur prison... Ce que Cilette pense en regardant son bateau?

[1] Voir les deux précédents numéros du *Mouvement*.

[2] Librairie Stock, Delamain et Boutelleau, Paris.